

Entre adultes consentants

Mémoire déposé en août 2015
au ministère de la Santé
et des services sociaux du Québec
par
François Tétreau

Entre adultes consentants

Je présente ce mémoire à titre individuel. Je ne travaille pour aucune compagnie et personne ne m'a rémunéré pour rédiger le présent texte. Il procède des réflexions qui me sont venues au fil des ans, devant le spectacle de la répression exercée contre les fumeurs adultes, dans une société qui semble perdre de vue les principes qui la cimentaient naguère. À savoir : la liberté individuelle, la liberté de choix, et celle qui consiste à mener la vie qu'on entend mener, du moment qu'elle n'entrave pas la liberté du voisin.

La société québécoise se prétend tolérante. Selon ce désir commun, les gouvernements adoptent des lois, des mesures et des règlements qui autorisent aujourd'hui des comportements inimaginables il y a 30 ou 40 ans. Certains disent même que notre société est tolérante à outrance, je me garderai bien de les suivre en ce sens. D'autres lois, en revanche, se révèlent de plus en plus coercitives, au point qu'elles réclament une intolérance maximale à l'encontre de tel ou tel comportement. Dans certains cas, ce peut être justifié, mais dans d'autres ne l'être d'aucune façon. C'est ainsi que la campagne antitabac, mise en branle avec énergie depuis une bonne trentaine d'années, prend peu à peu l'allure, non plus d'un programme de santé publique, mais d'une croisade au nom d'une doctrine

dont les protagonistes ne souffrent plus la moindre objection ni la moindre remise en cause.

D'emblée, plaçons les choses en contexte et regardons-les sans idée préconçue. Nous ne parlons pas de meurtre, de viol, de haine ou d'excision. Le tabac est un produit légal, en vente libre depuis 250 ou 300 ans. C'est un produit naturel (sans doute modifié par les compagnies de tabac) qui, dans certaines circonstances de la vie, a des vertus grisantes, parfois voluptueuses. C'est également un produit nocif, pris à hautes doses durant une longue période de temps. Il convient donc d'en réglementer la consommation et les gouvernements ne se privent pas de le faire. Ils ne s'en privent tellement pas, qu'on se demande si le nôtre tiendra compte des réflexions qui vont suivre, tant son idée semble déjà forgée. Cela étant dit, puisqu'il nous offre ici la chance de nous exprimer, de donner un avis contraire à ses intentions, accordons-lui le bénéfice du doute et remercions-le de nous ouvrir ce petit espace de liberté, de plus en plus rare par les temps qui courent.

Évolution et régression

Il y a 30 ou 40 ans, l'homosexualité, l'assistance au suicide, l'avortement étaient considérés comme des comportements ou des activités abominables, proscrits et condamnés. Peu à peu, des gens raisonnables ont fait valoir l'idée que ces condamnations étaient arbitraires, trop répressives, et que la société devait réviser ses jugements de valeur. La population a progressivement admis que de telles activités, entre adultes consentants, n'étaient ni rédhibitoires ni répréhensibles. Dans ce cas, on peut parler d'évolution des mentalités. D'intolérante qu'elle était jusque-là, la société est devenue plus tolérante à certains égards. Du moment qu'il n'y a pas violence ou corruption, du moment qu'il n'y a pas *crime*, tout le monde s'entend sur le principe que des adultes ont le

droit de faire ce qu'ils veulent ensemble, dans la mesure où ils ne gênent pas leurs voisins. C'est même la pierre d'assise de notre société en matière de morale. L'évolution se caractérise donc par le passage d'un état *répressif* à un autre *plus libre*. Notons en passant que plusieurs personnes réprouvent toujours certaines activités (homosexualité, avortement) et je ne serais pas surpris d'apprendre qu'elles sont plus nombreuses qu'on l'imagine. On sait, par exemple, que la majorité des gens est favorable à la peine capitale mais, sur ce point, les personnes éclairées ont eu gain de cause et les gouvernements ne songent pas à tenir de référendum à ce sujet.

Si le gouvernement reculait sur la question de l'avortement, par exemple, et décidait de le criminaliser à nouveau, il y aurait *régression* aux dires du plus grand nombre. Il y a des sociétés libérales, qui cherchent à instaurer tant bien que mal plus de libertés, plus de tolérance, et des sociétés doctrinaires, dont les chefs estiment que leur idée est la seule bonne et qui s'emploient à l'imposer. Depuis 25 ans, le Québec se rangeait dans le premier groupe, mais quand on lit les intentions du gouvernement en matière de tabac, on constate qu'il lorgne de plus en plus vers le second.

Pourquoi, dans une société dite libérale, interdirait-on à des adultes consentants de fumer entre eux un produit en vente libre ? Comment une société qui se veut tolérante en vient-elle à cette extrémité, si ce n'est qu'elle est obnubilée par les discours de militants fanatiques. Lorsque 25% de la population prennent plaisir à pratiquer telle activité, on parle d'un nombre significatif de personnes. Et si on ajoute à ces 25% de fumeurs ceux qui fument à l'occasion, ceux qui s'en fichent complètement, et tous ceux qui les tolèrent, on arrive sans nul doute à un chiffre propre à faire rêver bien des partis politiques. De plus, les fumeurs n'appartiennent pas à une secte, ils

représentent toutes les classes sociales, cela va de la religieuse au prisonnier, du militaire à la ministre, en passant par les athlètes, les artistes, les électriciens et les aubergistes.

Il est important de mettre en lumière le caractère dogmatique de la lutte antitabac, car ceux qui s'opposent au tabac avec tant de véhémence ne le font plus pour eux – ils ont cessé de fumer depuis longtemps. Ils veulent *contraindre* les fumeurs, non pas juste à éteindre, mais bien à *penser* comme eux, et ils n'auront de cesse qu'on interdise le tabac sous toutes ses formes, c'est-à-dire qu'on *criminalise* sa consommation. Les groupes de pression antitabac, auxquels les gouvernements prêtent une oreille si bienveillante – chacun les connaît, tout le monde les a entendus –, sont des exaltés, pour employer un euphémisme. Convaincus d'avoir raison, ils prônent la délation pour débusquer les objecteurs de conscience. Dans leur bouche, la question n'est pas tant d'ordre médical, social ou politique, elle relève effectivement de la doctrine. Et comme il arrive avec tous les doctrinaires, quiconque remet en doute leur credo est un dissident, un insoumis, qui menace l'autorité de l'État. À leurs yeux, cette question n'en est plus une, c'est Crois ou meurt, point à la ligne.

Dans un rare article en faveur du tabac paru dans *Le Devoir* du 14 janvier 2005, M. Jacques Bernard rappelait que les campagnes antitabac sont davantage de nature vertueuse que médicale, qu'elles sont inspirées par un puritanisme prohibitionniste. On a l'impression, en effet, qu'un segment de la population, ulcéré par les dérives d'une société qu'il juge trop laxiste en matière d'homosexualité, de religion, d'ordre, a trouvé dans la lutte antitabac un exutoire pour donner libre cours à son ressentiment et à sa rage. On a le sentiment qu'il apostrophe les fumeurs pour déverser le fiel qui l'habite. Pour eux, jamais les lois ne sont

assez cinglantes, assez coercitives, ces gens-là ne discutent plus, ils lancent des anathèmes.

Il nous semble que les autorités devraient rappeler ces exaltés à leur devoir de réserve, au lieu d'en faire des conseillers en matière de paix sociale. Céder, sans discernement, aux suppliques de ces zéloteurs vindicatifs, c'est ouvrir grand la porte à la radicalisation la plus obtuse. Tout gouvernement vise à instaurer un climat social où chacun vivra en harmonie avec ses semblables. Or le ton, le style, l'orientation des documents publiés par le gouvernement pour les présentes consultations ne sont pas de nature à concilier des gens d'avis contraires. On ne cherche pas à faire la part des choses, ni à parvenir à une entente. D'emblée, on veut contraindre, réprimer, proscrire. Il ne laisse aucun doute qu'une attitude aussi coercitive soulève de profonds mécontentements dans une tranche non négligeable de la population. Le gouvernement l'admet lui-même, en rappelant qu'une «interdiction (...) entraînerait certainement des problèmes sociaux à grande échelle.»

Une question morale

Un bar de jazz n'est pas une pouponnière et les mariages ne se déroulent pas dans la salle d'attente des hôpitaux. En d'autres mots, les lieux publics servent à de multiples fins. Il y a les églises, il y a les cafés, les blocs opératoires et les hôtels de villégiature. Si les autorités interdisent l'usage du tabac dans *tous* les lieux publics, sans exception, sans distinction aucune, elles se posent d'abord en parangons de vertu, et perdent du même coup le sens commun. Une telle interdiction laisserait à penser que l'État juge désormais les adultes incapables d'exercer leur jugement. On touche ici à un problème grave. En traitant les adultes comme des enfants, des irresponsables, c'est toute la population qu'on infantilise. Si l'État estime que les citoyens ne

peuvent plus exercer leur jugement sur une question comme celle-là, où s'arrêtera la dérive ? On criminalisera tout, sous prétexte de santé ou de sécurité. Cette dérive a déjà commencé depuis un bon moment, mais à la lecture des intentions du gouvernement, on est forcé de constater que les autorités veulent poursuivre dans cette voie doctrinaire, et qu'elles souhaitent restreindre outre mesure la liberté de chacun.

Prenons un exemple entre mille. Il est absurde qu'un adulte, seul dans son bureau, n'ait pas le droit d'y fumer sous prétexte qu'il se trouve dans un immeuble sans fumée. En vérité, ce règlement est inepte, invraisemblable. On se demande comment des gens sensés ont pu signer une directive de cet ordre. Vous êtes seul, enfermé à double tour dans votre bureau, et vous n'avez pas le droit de fumer. On peut aller plus avant dans la lutte contre le tabac, mais il faut convenir aussi qu'à certains égards on est allé trop loin. Une mesure pareille n'a plus rien à voir avec la santé, c'est pure répression. C'est interdire pour le simple plaisir d'exercer le pouvoir. Ceux qui ont pris cette directive ont perdu le sens commun et franchi un pas de trop. Dès cet instant, tout devient possible en matière de prohibition. Interdire à des adultes consentants de menus plaisirs, ce n'est pas qu'une dérive, c'est un retour abrupt à l'époque monacale des puritains. En créant des délits où il n'y en a pas, où il ne devrait pas y en avoir, les autorités alimentent à dessein des foyers d'injustice pour débusquer les réfractaires et faire en sorte que tout le monde se taise.

Autre exemple de la dérive. Dans un document de consultation, le gouvernement écrivait : il est souhaitable que les scénaristes «ne fassent fumer leurs personnages que dans des circonstances exceptionnelles». Les gouvernements n'ont-ils rien retenu de leurs erreurs passées ? Dès qu'ils se mêlent

de morale – quand on se soucie de la santé des personnages de fiction, on en fait une question morale – dès qu'ils pénètrent dans le champ de la liberté artistique pour la contraindre, les gouvernements démocratiques se retrouvent invariablement devant les tribunaux qui les déboutent et leur rappellent le sens de la mesure. Ainsi, en visant les scénaristes, le gouvernement trahit la nature véritable de ses intentions. Il ne s'agit plus de prendre des mesures de précaution, mais bien d'imposer une nouvelle doctrine. Le tabac n'est pas seulement nocif, il devient *immoral*. Il faut nous répondre haut et fort. A-t-on l'intention, oui ou non, d'interdire les films, les pièces et les romans au motif que des personnages y fument ? À cette question, j'en ajoute tout de suite une autre que j'adresse au ministre de la Justice : Une pareille interdiction tiendrait-elle une minute si on la contestait devant les tribunaux ? J'ai peine à croire qu'on en vienne là, le gouvernement va se ressaisir. Sinon il interdira la diffusion de films et de romans dans lesquels les personnages en tuent d'autres, salement ou proprement.

Lieux publics

En un jour, une cheminée d'usine déverse plus de fumée nocive qu'un million de fumeurs en dix ans. Combien de cheminées semblables existe-t-il au Québec, combien de jours fonctionnent-elles chaque année ? Des villages, des villes entières macèrent dans les émanations toxiques des industries qui emploient leurs habitants. Si ces ouvriers ne les sentent plus par habitude, ou feignent de ne plus les sentir, ils n'en connaissent pas moins les effets nocifs. Ils savent qu'ils vivent dans un environnement nuisible à la santé. En vérité, tout le monde le sait, les industries, le gouvernement. les chercheurs. Certes, le gouvernement prend des mesures pour diminuer la pollution industrielle, et on s'en félicite. Entend-il

fermer ces usines pour autant ? Pas du tout. Dans ses brochures, il va jusqu'à prétendre ceci : «Le tabagisme est un phénomène qui n'a pas sa raison d'être et son existence apparaît aujourd'hui comme une *erreur de développement des sociétés.*» Sophisme. Jugement moral encore une fois. Il pourrait dire la même chose des industries qui polluent la planète depuis 150 ans et mettent l'humanité en danger. En fait, le danger est si grand et tellement inédit, qu'on ne sait pas en évaluer les conséquences, mais la multiplication des cataclysmes naturels depuis dix ans devrait donner à réfléchir. Les industries n'œuvrent pas toutes pour le bien commun, il s'en faut. Combien de produits inutiles – abjects – proviennent-ils d'industries qui polluent à outrance l'eau et l'air sans aucun motif valable ? Des centaines de milliers. Il n'est pourtant pas question de se pencher sur l'*utilité* de ces produits-là. Nous sommes dans un régime capitaliste, on peut abattre des forêts pour imprimer des dépliants publicitaires que personne ne lit. Il se trouve que, même en connaissance de cause, les ouvriers des villes industrielles préfèrent travailler dans ces usines, plutôt que de les voir fermées pour des raisons de santé.

Restons logiques et rationnels. On ne fume pas dans le pavillon des cancéreux, on ne fume pas non plus dans les maternelles. Chaque chose en son temps et un temps pour chaque chose. Mais quand l'heure est à la fête, aux réjouissances, à la détente, voire à la méditation, lorsque des adultes consentants se rassemblent pour partager des moments de joie, il est normal qu'ils veuillent y associer les douceurs de la vie dans une ambiance de liberté. Le tabac fait partie de ces douceurs. Fumer est sans nul doute une mauvaise habitude, mais les fumeurs ne sont pas masochistes. Le tabac leur procure du plaisir. Il y a les jours de deuil et les moments de joie. Il est normal qu'on interdise certaines pratiques en certains lieux. Mais

il est tout aussi normal qu'il existe des lieux où on jouit d'une plus grande liberté. Les restaurants, les bars, les hôtels font partie de ces lieux-là.

L'idéal serait que tout le monde s'y côtoie en harmonie. Malheureusement, des fanatiques chauffés à blanc ont dressé une partie de la population contre une autre sur la question du tabac. En conséquence, cette dernière pose problème aujourd'hui. Prenons-en note, mais sachons raison garder. Si la liberté des uns s'exerce ici aux dépens de la liberté des autres, il convient de trouver une solution admissible pour tous. Elle est élémentaire et toute trouvée. Mieux : *elle figurait déjà dans les lois en vigueur*. Il suffit de diviser ces lieux en deux zones isolées, distinctes, comme il existe des toilettes pour hommes et des toilettes pour femmes. On crée des zones fumeurs, fermées, et partout des fumoirs convenablement ventilés. En d'autres mots, on réserve aux fumeurs des espaces de liberté qui ne gênent personne.

Il existe une autre solution, qui n'exclut pas la première du reste. Ceux qui détestent les buveurs d'alcool ne fréquentent pas les bars, ils se rassemblent dans des salons de thé. Qu'il en soit ainsi pour ceux qui honnissent le tabac. Laissons aux commerçants qui le désirent le droit d'exploiter des bars et des restaurants fumeurs, identifiés comme tels, et des restaurants sans fumée. Tous ces établissements seront ouverts au public et chacun choisira le sien. C'est la voie du bon sens. En peu d'années, les choses s'équilibreront d'elles-mêmes. Il y aura probablement 35% de bars et de restaurants fumeurs. Le droit d'exploiter des établissements fumeurs, des clubs pour fumeurs de pipe, par exemple, ou de cigare, doit être rétabli et reconnu.

Les non-fumeurs ne sont pas tous antifumeurs, loin de là, et la plupart des non-fumeurs, du moins dans un pays tolérant, trouveront parfaitement raisonnable que les fumeurs disposent de bars et de restaurants à eux,

du moins de zones fermées pour se livrer à leurs plaisirs. Je l'affirme en conscience, les Québécois ne veulent pas vivre dans une société intolérante et paranoïaque comme celle de leurs voisins. Les Québécois se distinguent – et entendent se distinguer – des puritains prohibitionnistes, qui vous déclarent, le plus naturellement du monde, qu'il faudrait retirer la garde des enfants à leurs parents fumeurs. Ou qu'on ne devrait pas soigner les cancéreux responsables de leur état. Prenons-y garde. Si on pousse le raisonnement tenu par le gouvernement jusqu'au bout, on en viendra à cette extrémité. Car si le tabac est à ce point nocif pour les enfants, l'État sera forcé de les protéger contre leurs parents. Nous nous engageons dans cette voie. Si le gouvernement persévère, il sera dépassé par sa mauvaise logique.

Maintenant, posons la question à la ronde, interrogeons tout le monde sur ce point, fumeurs et non-fumeurs confondus. Est-il souhaitable qu'on retire aux parents fumeurs la garde de leurs enfants ? Rares sont ceux qui accepteront une mesure si radicale. Et quand bien même une majorité l'appuierait, force serait d'affirmer qu'elle se trompe. Les fumeurs qui refuseront de suivre une thérapie seront-ils placés en garde à vue ? Obligera-t-on les femmes enceintes à avorter parce qu'elles boivent du vin ? Éliminera-t-on, dans la matrice, ceux qui ne correspondent pas aux critères ? Ces questions, qu'on croirait tirées d'un manifeste du surréalisme, se poseront très concrètement dès qu'on aura franchi le pas.

On a beaucoup répété au cours des derniers mois que le gouvernement n'était pas «en phase» avec la population. Il n'est pas question d'en débattre ici, mais il est certain que la population du Québec est nettement plus tolérante à l'égard du tabac que ne le sont les Torontois ou les Américains. Adopter, pratiquement à la lettre, les lois qui s'appliquent à Toronto ou à New York, serait ne pas reconnaître cette

réalité. La population québécoise n'est pas peu fière de se démarquer de ses voisins en matière de joie de vivre. À l'exception des fanatiques, les Québécois préféreront toujours des règlements qui concilient fumeurs et non-fumeurs, à d'autres lois qui les dressent les uns contre les autres. En conséquence, ne cherchons pas à transformer majorité en totalité.

La fumée dite secondaire

Dans ses brochures, le gouvernement cite bien entendu de nombreuses études hostiles à la consommation de tabac, et dans lesquelles les auteurs tentent de prouver que la fumée dite «secondaire», c'est-à-dire en suspension dans l'air, tue les non-fumeurs. Ne nous leurrions pas, ces études sont effectuées par des chercheurs qui ont reçu des directives. Lorsqu'on octroie des millions de dollars à des gens en leur demandant de trouver des preuves pour corroborer ceci ou cela – ils s'exécutent. Tous les universitaires reconnaissent qu'ils trouvent invariablement des preuves, pas toujours irréfutables, pour étayer leurs hypothèses de départ, quel que soit le domaine de recherche. La fable du fumeur «passif» en est un bon exemple. Une foule d'autres chercheurs¹ affirment pour leur part que les résultats des analyses sur le sujet *ne sont pas concluants* et qu'une multitude de facteurs entrent en ligne de compte, y compris la fumée du tabac, mais dans une mesure qu'on ne peut pas évaluer et qui reste minime. Un autre rapport scientifique – non pas concocté par les compagnies de tabac, mais qu'on s'empressera d'oublier sans doute – révélait en janvier 2005² qu'un certain gène multiplie considérablement les risques de contracter le cancer. En substance, et d'après cette étude, certaines personnes naissent avec un gène qui les prédispose au

¹ <http://168.144.6.51/src//second-hand-smoke.htm>

² Voir Le Monde, édition du 20 janvier 2005. www.lemonde.fr

cancer, qui empêche leur organisme de se défendre contre le cancer.

En d'autres mots, il existe des métabolismes moins résistants que les autres. La santé, l'état de santé, n'est pas donnée à tous de façon équitable. Certains sont des forces de la nature, d'autres naissent démunis, et les degrés à ce chapitre sont probablement aussi nombreux qu'il y a d'êtres humains. Des non-fumeurs développent un cancer des poumons et des fumeurs invétérés ne le contractent jamais. Je ne cherche pas ici à réfuter les études qui démontrent la nocivité du tabac. Le tabac est nocif pour la santé, tout le monde le sait, **les gouvernements le savaient déjà dans les années 1950**, contrairement à ce qu'on nous dit. Pour sûr, il est souhaitable de rompre avec l'habitude de fumer si on l'a prise. Mais les études citées par le gouvernement et portant sur les méfaits de la fumée dite secondaire sont exagérées à dessein et volontairement alarmistes. Ce sont des écrans de fumée, justement, destinés à terroriser tout le monde pour emporter le morceau. Exagérer la menace de l'ennemi demeure le principe premier de toute propagande. Nous avons eu un bon exemple de ce type de manipulation au cours des dernières années. Les allégations sur les dangers de la fumée dite secondaire sont, tout comme les armes de destruction massive, des prétextes pour vaincre les résistances et passer à l'offensive. Combien de millions de dollars ont été dépensés pour démontrer les effets nocifs de la fumée secondaire ? Des centaines. Quand on tire de sa poche des millions de dollars pour prouver quelque chose, on attend des chercheurs qu'ils donnent des résultats correspondant à nos visées. Puis, on écarte les études qui réfutent ces résultats, ou qui en amoindrissent la portée. Les chercheurs ne sont pas forcément cupides, mais ceux qui travaillent à la solde de l'État peuvent l'être autant que ces autres engagés par les compagnies de tabac. On accorde les résultats de nos études aux intentions de

nos bâilleurs de fonds. Tout le monde fait cela. Chacun travaille aux intérêts de celui qui l'engage. Il ne faut pas en être dupe non plus. Nombre de chercheurs, je le répète, n'ont rien trouvé de probant au chapitre de la fumée secondaire. C'est un facteur comme cinq cents autres.

La vérité, c'est que la population, dans son ensemble, ne croit plus à cette façon de présenter les choses, à coups de chiffres, de sondages et d'études, auxquels on fait dire ce qu'on veut. Encore une fois, appelons le bon sens à la rescousse. Ceux qui fument 30 cigarettes par jour, pendant 50 ans, meurent en moyenne à 72 ans, soit 10 à 12 ans plus tôt que les non-fumeurs. Maintenant, on voudrait nous faire croire que des résidus de fumée, passant sous la porte, se répandent dans les pièces voisines comme un gaz moutarde ? On déclare même que certains agents de la fumée dite secondaire sont *plus nocifs* pour les non-fumeurs que la fumée ne l'est pour les fumeurs «actifs». On tient vraiment à nous faire gober n'importe quoi.

Venons-en aux personnes à l'emploi des établissements fumeurs. Dès l'embauche, elles seront avisées de leurs conditions de travail, tout comme les infirmières savent qu'elles s'exposent aux bactéries, comme les pompiers savent que leur travail n'est pas une partie de plaisir, et comme les ouvriers des mines n'ignorent pas que d'extraire de l'amiante à longueur de journée est préjudiciable à la santé. Des milliers de personnes, fumeurs et non-fumeurs – adultes consentants – proposeront leurs services à ces établissements et signeront toutes les décharges qu'on voudra. Nombre de métiers et professions s'exercent aux risques et périls de ceux qui les pratiquent. On n'en fait pas de gorges chaudes pour autant. Ceux qui font ces métiers en connaissent les risques – et ils les courent. C'est comme les activités sportives. Plusieurs sont parfaitement inutiles et dangereuses. On ne songe

pas un instant à les interdire. Les coureurs automobiles, par exemple, ne se rendent nulle part.

La consommation quotidienne de tabac abrège la vie, c'est indéniable. Elle l'abrège d'environ 10 à 12 ans, dans le cas des gros fumeurs. Des tas de gens veulent vivre plus longtemps, grand bien leur fasse, mais d'autres ne désirent pas que la vieillesse couvre plus de la moitié de leur existence. Chacun vit comme il le veut et en assume les conséquences. Rien n'oblige le Québec à suivre l'exemple des pays en pleine dérive prohibitionniste. Il peut même les aider à retrouver la voie du bon sens. Respectons la liberté de chacun. Une très large majorité de la population jugera cela tout à fait raisonnable. Seuls les fanatiques reprocheront au gouvernement de n'être pas assez totalitaire.

Méfions-nous, une fois engagés dans la tangente prohibitionniste, une fois piégés dans une logique absurde, les gouvernements seront forcés de réduire encore les droits fondamentaux. Il ne suffit pas de dire que les lois coercitives contre le tabac restreignent nos libertés. Évidemment qu'elles les restreignent. Il faut se demander *pourquoi* les gouvernements tiennent tant à exercer leur emprise sur ce point. Est-ce bien la santé qu'ils ont à cœur, ou ne serait-ce pas autre chose ? Au fond, les autorités visent à tester la population. Elles veulent savoir jusqu'où il est possible de pousser le bouchon, et dans quelle mesure il sera demain possible de museler tout le monde. Voilà où nous mènent des statisticiens en délire. Autre exemple : «La moitié des *jeunes* fumeurs mourront d'une maladie causée par la consommation de tabac avant l'âge de 70 ans.» Autre exemple : «La cigarette est le seul produit légal qui tue lorsqu'il est consommé comme prévu par le fabricant.» Que signifie *comme prévu* ? Jamais, même à l'époque de la publicité à la télévision, les vendeurs de tabac n'ont indiqué combien de cigarettes il convient de fumer chaque jour. Jamais. Ènième exemple : «Les médias

étaient l'image fumeuse de ces personnalités (artistes, politiciens, gens d'affaires).» Depuis la mort de René Lévesque, on en voit beaucoup de politiciens fumer à la télévision ? Vous lisez beaucoup de journaux qui étalent des photos de diplomates le cigare au bec ?

En tout cas, c'est ainsi qu'on s'y prend pour présenter le tabac comme une arme de destruction massive. Voilà une logique de répression déguisée en lutte contre le tabac. Cette dernière est le prélude à une nuée d'autres mesures liberticides. N'ayons pas peur des mots, notre société se *soviétise* chaque jour davantage. De présumés innocents, nous sommes passés en bloc au statut de présumés coupables. Déjà la police est autorisée à croiser tous les fichiers – judiciaires, médicaux, téléphoniques, fiscaux, bancaires. Nous y sommes.

Je l'affirme sans risque de me tromper, ce n'est pas le genre de société dans laquelle les Québécois veulent vivre. Quand on aura criminalisé l'usage du tabac, la délation deviendra obligatoire et la surveillance à domicile autorisée à grande échelle. Je ne m'écarte pas du sujet, nous y sommes en plein. Pensons seulement qu'il y a quelques années, les députés fustigeaient à l'unanimité un homme pour délit *d'opinion*. Pensons avec quels moyens disproportionnés les forces de l'ordre répriment aujourd'hui les manifestations. Pour une poignée de protestataires et deux lanceurs de pierre – probablement des provocateurs – des centaines de policiers en armure, et qui chargent. Puis qui embarquent tout le monde. La lutte antitabac procède du même esprit et de la même politique. Il s'agit d'effrayer les citoyens, de les mettre au pas et d'éliminer toute forme de dissidence. L'orientation est prise, l'élan est donné, et comptons sur les Américains pour indiquer la marche à suivre. Eh bien, nul besoin d'un sondage pour prouver cela, les Québécois ne veulent pas de cette société-là.

Conclusion

Sur le plan philosophique, la santé est un Bien. Souhaitons qu'elle le demeure. Si elle devient un dogme, comme le souhaitent les prohibitionnistes, si l'État se met lui-même à la prôner comme un dogme, tout ce qui est préjudiciable à la santé sera bientôt interdit. Prenons garde de sombrer dans cette logique et rappelons les réflexions de Stefan Zweig, dans son bel essai sur l'intolérance³ : «Calvin a interdit tout ce qui rend la vie joyeuse et digne d'être vécue. Interdits les théâtres, les réjouissances, les fêtes populaires. Interdit tout ce qui rompt la grise monotonie de l'existence. Interdit, interdit, interdit, on n'entend plus que cet horrible mot. Et on se demande avec stupéfaction ce qui, après tant d'interdictions, peut bien être encore permis. Pas grand-chose.»

Loin d'évoluer, notre société régresse à certains égards. Elle devient plus répressive, procédurière, coercitive. La «sécurité» a bon dos et les autorités multiplient les zones de surveillance. Quelqu'un doit se ressaisir et empêcher que la dérive ne s'accroisse. Pourquoi pas vous ?

François Tétreau.

³ Stefan Zweig, *Conscience contre violence*, Le Castor Astral, Bordeaux, 1997.